

**PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2017**

A 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY-SUR-VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 décembre 2017 sous la Présidence de Michel HERAUD, 1^{ER} Adjoint.

Présents : Deborde Bruno, Gatineau Dominique, Girard Patrice, Lefrère Aurélien, Liger Olivier, Mallard-Lucas Irène, Martineau Myriam, Naudon Brigitte, Peaud Didier, Pizon Joël, Suire Sylvia, Trichet Marie-Claude, Grolleau Lionel, Héraud Michel, Caquineau Patrick.

Excusés : Joël Giraud donne Pouvoir à Patrick Caquineau, Marielle Bazire donne pouvoir à Colette Remaud, Sophie Martin-Chaumont donne pouvoir à Brigitte Naudon, Laurence Cauneau Vignes donne pouvoir à Lionel Grolleau.

Absent(s) : David Cardin.

Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt et un, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Monsieur PIZON Joël a été désigné Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017.

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu de la réunion de conseil du 27 novembre 2017

Le compte rendu est approuvé à l'**UNANIMITE** et **SIGNE**.

2017-12-01 : ANNULATION DELIBERATION 2017-10-15 RELATIVE A LA VOIRIE COMMUNALE AUCHAY-SUR-VENDEE

Rapporteur : Michel Héraud

Monsieur Michel HERAUD premier Adjoint informe que les services de la Préfecture ont rejeté la délibération 2017-10-15 selon les arguments suivants :

Jusqu'à présent Auzay déclarait 14,048 kms de voirie communale et Chaix 19,721 kms depuis 2016, soit 33,769 kms
La délibération 2017-10-15 porte le kilométrage de voirie d'Auchay-sur-Vendée à 50,846 kms soit + 50,60 %.

Les services de la préfecture nous demandent donc de revoir le linéaire de voirie de la commune historique d'Auzay.

Après contrôle il s'avère que le linéaire de voirie n'a jamais été revu à Auzay depuis le remembrement datant de : 1991 hormis quelques nouvelles voies créées ou celles provenant du domaine privé.

Il convient donc d'annuler la délibération 2017-10-15.

Monsieur le premier Adjoint demande au Conseil Municipal de se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'annuler la délibération 2017-10-15.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Rapporteur : Michel Héraud

Monsieur Michel HERAUD premier Adjoint informe qu'il convient de créer un tableau de voirie de la commune d'Auchay-sur-Vendée

Considérant les remarques formulées par les services de la Préfecture.

Considérant que la différence importante du linéaire est due au fait que le tableau de la commune d'Auzay pris comme référence n'avait pas été mis à jour depuis le remembrement datant de 1991. Depuis, ce remembrement, des modifications importantes et des réaménagements de voiries consécutifs à la traversée de la commune d'Auzay par l'autoroute A83 ont été réalisés.

Des chemins ont aussi été transformés en route. Le linéaire de voies non revêtues est ainsi passé de 8 560 m à 2 860 m. Il y a eu aussi des créations de voies nouvelles.

Ainsi, conformément au tableau joint en annexe de la délibération, les principales modifications sont :

N°	Appellation	Voies communales	Longueur
C 1	VC 2 d'Auzay à Longèves	du Parc à la limite de Longèves	1600
C 2	Route de la Raire	de la VC n° 2 à la rte du Grand Fougerais	+615
C 11	CR de St Gillet à AUZAY	de VC 10 à la Batellerie	1150
C 16	Rue de la Jarrie	du CD 65 à la VC n° 4	700
C 22	Chemin du Mounant	du CD65 à la lagune	430
C23	Chemin des Champs	de la limite de Chaix à la rivière Vendée	200
R 3	Chemin du Petit Sable	de la rue du Lac au CD65	+810
R 11	Impasse des Vignes Vierges	à partir de la rue J de Maupeou	100
R 12	Rue des Vignes Noires	de la rue de la Cour à la rue de la Cible	+365
R 15	de la Bazinerie	du CD 65 à la rivière La Longèves	1080
R 17	Rue de la Garenne au Jard	de la rue des Vallées à la limite Le Poiré/V	1000
R 18	Impasse de la Chaume	à partir de la rue des Vallées	100
R 19	Rue des Alouettes	à partir de la rue de Chaix	150
R 20	Rue de Montquartier	à partir de la rue du Lac	220
R 22	Chemin des Aubépines	à partir de la rue des Vignes Noires	340
R 23	Rue des Charmes		50
R 24	Rue des Frênes		40
R 25	Rue des Chênes		270

Considérant que dans ces conditions il convient de reprendre le linéaire de la commune historique d'Auzay.

Considérant qu'il convient de délibérer avant le 31 décembre 2017 afin que le nouveau linéaire intervienne dans la détermination pour le calcul de la DGF 2019.

Monsieur le premier Adjoint présente le tableau suivant résultant de la fusion.

	Communes historiques				AUCHAY-SUR-VENDEE	
	AUZAY		CHAIX			
Voies communales à caractère de routes	17500 m	17,500 kms	16930 m	16,930 kms	34430 m	34,430 kms
Voies communales à caractère de rues	10385m	10,385 kms	2791 m	2,791 kms	13176 m	13,176 kms
Total					47,606 kms	
					47606 m	

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le tableau de voirie communale d'AUCHAY-SUR-VENDEE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision

2017-12-03 : DELIBERATION SIGNATURE DE L'AVENANT °2 A LA CONVENTION ETABLIE ENTRE LA SAFER ET LA COMMUNE DE AUCHAY-SUR-VENDEE

Rapporteur : Michel Héraud

Monsieur le premier Adjoint Michel HERAUD informe le Conseil Municipal, que la SAFER Poitou-Charentes nous propose de signer l'avenant N°2 à la convention établie entre la commune d'AUCHAY-SUR-VENDEE et la SAFER Poitou-Charentes.

L'article 15 de la convention du 7 août 2017 concernant la durée de ladite convention stipule que celle-ci est prorogée au 31/12/2022.

Les autres articles de la convention initiale demeurent sans changement.

Monsieur le premier Adjoint demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE l'avenant N°2 de l'article 15 de la convention du 7 août 2017 prorogeant le terme au 31/12/2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision

2017-12-04 : DELIBERATION ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UNE BOITE A LIVRES

Rapporteur : Michel Héraud

Monsieur Le premier Adjoint Michel HERAUD informe que le club Lions de Fontenay Bas Poitou propose la mise en place d'une boîte à livres d'un coût global de 460 € (euros). Cette opération est prise en charge à hauteur de 200 € (euros) par la Fondation Nationale des Lions et à hauteur de 200 € (euros) par le club local.

Le solde est à la charge de la Commune.

Cette opération s'inscrivant dans le cadre de l'opération nationale « agir contre l'illettrisme » Monsieur le premier Adjoint propose que la commune adhère à l'opération pour une installation sur le site d'Auzay.

Considérant l'avis favorable du bureau municipal du 7 novembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Pont** : réunion avec les financeurs potentiels le vendredi 12 janvier à 9h30 à la salle de réunion de la mairie à Auzay
- **Bulletin municipal annuel** :
 - sur les 2 sites le mercredi 27/12 par des élus. Y joindre l'invitation aux vœux, le courrier d'invitation aux vœux pour les nouveaux arrivés, le calendrier de collecte des déchets par le Sycodem
- **Permanence mairie** : pour les inscriptions sur les listes électorales le samedi 30 décembre de 10h à 12h
 - o **Auzay** : Michel Héraud
 - o **Chaix** : Joël Giraud
- **Réunions ASA** : le mercredi 27 décembre à Fontaines
 - o ASA d'Auzay à 9h
 - o ASA de Chaix à 10h
 - o ASA de Fontaines à 11hMichel HERAUD y représentera la commune
- **Couverture téléphonie mobile**
 - o La Préfecture informe de la mise en place d'un site internet www.monreseaumobile.fr pour vérifier la qualité de la couverture par les 4 opérateurs. Il est demandé de faire remonter en mairie toutes les zones blanches connues.
- **SICA pour la lagune d'Auzay** : la personne en charge du dossier nous contacte 1^{ère} semaine de janvier. A suivre de près.
- Info de la disponibilité du **logement communal de Chaix** (à côté de la Mairie) au 8 février 2018.
 - C'est un T3 au loyer de 452 €/mois
- Information sur la **population d'Auchay-sur-Vendée** : au 1^{er} janvier 2018 : 1142 habitants
- **Dépôts sauvages** : constat régulier de présence autour des bacs à verres Clos du Lac à Auzay
- **Eglise d'Auzay** : début janvier vérifier les lampes intérieures, le chauffage et le réglage des cloches.

La séance est levée à 19h40

